

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 889

Rubrik: Logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(ag) Un lecteur nous avait écrit, attirant notre attention sur la hausse importante des primes de son assurance-maladie privée, contractée auprès de la Zurich. Il mettait en regard les bénéfices globaux de cette société.

Nous avons publié, avec un bref commentaire disant notamment qu'à cotisations et prestations équivalentes, mieux vaut passer par une mutuelle, ce qui a au moins un sens politique.

Un autre lecteur de Lutry nous demande de nous expliquer sur cette formule. Volontiers.

Il va de soi que «politique» n'a pas de sens partisan; il renvoie à l'adhésion à une institution chargée, par le droit public, de donner forme à la solidarité. Par opposition à une société privée recherchant le profit.

COMPLEMENT A L'EDITO

Le choix d'une mutualité

L'assurance privée vise une clientèle bien profilée, à haut revenu. Elle la sélectionne en proposant des franchises élevées et en offrant des prestations larges, même en privé lorsque l'hospitalisation est nécessaire. Statistiquement, les hauts revenus sont une clientèle à plus faible risque, mais aussi à plus forte consommation médicale. La franchise corrige le défaut et reste l'avantage «statistique» (relatif au vu des hausses annoncées) d'une clientèle sélectionnée.

Mais la solidarité n'y trouve pas son compte.

Malheureusement, les mutuelles ne laissent plus, dans leur lourdeur bureaucratique, percevoir la solidarité entre bien portants et malades, entre jeunes et vieux, entre hommes et femmes. Elles apparaissent empruntées dans le maniement de la franchise, inadaptée aux situations et aux revenus réels.

De nouvelles formes de solidarité sont-elles concevables? DP fera, après discussion plus approfondie avec des professionnels de la branche, une proposition concrète.

LOGEMENT

Rénovations à la carte

(jd) Greifensee, une petite agglomération à quelques kilomètres de Zurich. La demande de logements, le prix du terrain relativement bas ont contribué à transformer ce village en un bourg de plusieurs milliers d'habitants. Dans les années 60, les architectes ne font pas preuve d'une imagination débordante: on aligne des blocs d'habitation en éléments préfabriqués. La commune, au départ enchantée par l'arrivée de nouveaux contribuables, déchant; les cadres moyens ont construit leur villa ou sont retournés en ville, remplacés par des familles à revenus plus modestes; les immeubles se sont dégradés.

Une situation qui a incité une société propriétaire — les assurances Winterthur — à tenter une expérience sur un ensemble de 478 logements. En automne 1986, elle charge une sociologue de conduire une enquête sur les besoins et les désirs des locataires. Cette action conduit les habitants à se grouper en association. Les idées des architectes sont confrontées à celles des

usagers: ainsi la réalisation d'un jardin robinson est écartée au profit de places de jeux proches des immeubles et l'installation de hottes d'aération est préférée à l'agrandissement des cuisines.

Pour l'assainissement d'une première tranche de 112 logements, la Winterthur va investir 3 à 4 millions de francs. Les locataires prendront en charge une partie des frais — 10 à 15% d'augmentation, soit un loyer final de 825 à 885 francs par mois pour un quatre pièces; ils pourront obtenir des améliorations à la carte — agrandissement des balcons, vérandas, pergolas pour les appartements du rez — contre une augmentation supplémentaire. Aucun congé ne sera donné à cause des transformations et la société propriétaire est prête à trouver des solutions individuelles pour les locataires dans une situation financière difficile.

Sur la base des expériences faites, la Winterthur envisage d'étendre l'opération d'assainissement à d'autres ensembles d'habitation. ■

LES FAISEURS DE SUISSES

Pas de cadeaux

(pi) Le Conseil communal d'Aigle (VD) a refusé, par 38 voix contre 29, et contre l'avis unanime de la commission chargée de préavis, d'accorder à un réfugié polonais la bourgeoisie de la commune et, accessoirement, la nationalité suisse. M. Robert Skupiński est arrivé en Suisse voilà bientôt quatorze ans, et s'est établi à Aigle il y a quatre ans. Selon certains conseillers, il ne serait toutefois pas assez connu, ne ferait pas partie de sociétés locales, serait trop vieux (il a 62 ans...) et il y aurait une trop grande différence d'âge entre sa femme et lui. M. Skupiński est père de deux enfants de 3 ans et une année et demie, et c'est notamment pour

favoriser leur intégration qu'il désirait obtenir la nationalité suisse.

Même scénario à Apples (VD) où la bourgeoisie a été refusée à une voix de majorité à un citoyen libanais marié à une Vaudoise et père de deux enfants suisses. Le préavis municipal était entièrement favorable, de même que le rapport élogieux de la commission.

Encore une chance que les conseils communaux n'aient pas la compétence de retirer la citoyenneté à ceux qui ne répondent pas à leurs critères. Les objecteurs, punks et autres marginaux pourraient trembler pour leur passeport rouge à croix blanche. ■